



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2017

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités locales.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2017. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Ce budget est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2016.

BUDGET PRINCIPAL

➤ Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à 496 043 €, soit un budget en augmentation de 1,08 € par rapport à celui de 2016 (490 718 €).

○ Recettes :

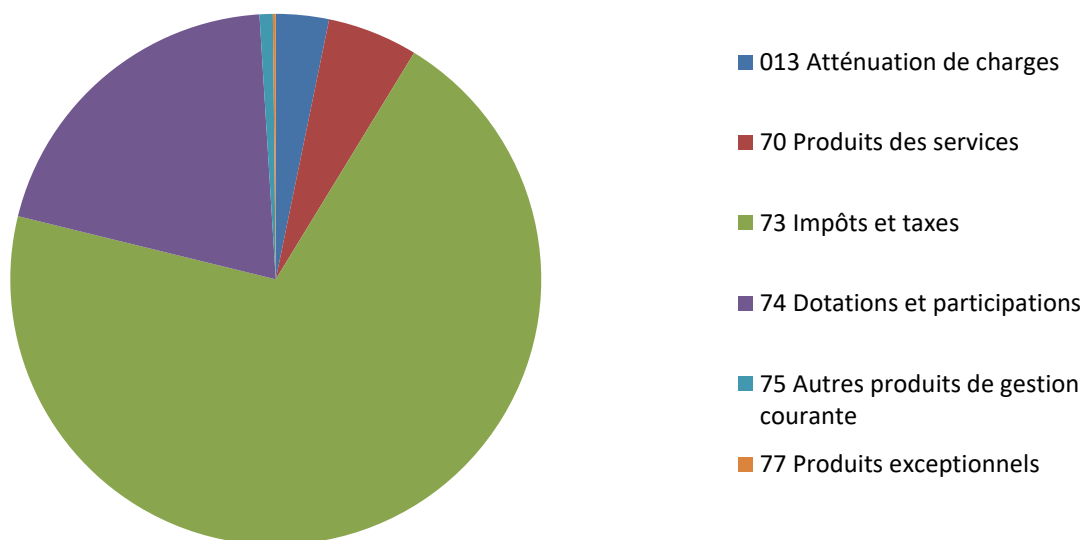
Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 496 043 €, sans augmentation de la pression fiscale.

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRE	BP 2016	BP 2017	VARIATION
013 Atténuation de charges	30 274,00	16 000,00	- 14 274,00
70 Produits des services	38 070,00	27 300,00	- 10 770,00
73 Impôts et taxes	296 878,00	347 714,00	+ 50 836,00
74 Dotations et participations	113 189,00	100 163,00	- 13 026,00
75 Autres produits de gestion courante	6 000,00	4 000,00	- 2 000,00
77 Produits exceptionnels	6 307,00	866,00	- 5 441,00
TOTAL	490 718,00	496 043,00	+5325,00

Recettes de fonctionnement par chapitre BP 2017



Chapitre 013 : Il comprend les remboursements de rémunérations du personnel suite aux arrêts maladie et au temps partiel thérapeutique.

Chapitre 70 : Il concerne les produits des services, domaines et ventes diverses.

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la restauration scolaire. Le montant prévu pour ce poste s'élève à 22 000 €.

D'autres recettes, moins importantes, sont enregistrées dans ce chapitre, à savoir les redevances d'occupation du domaine public payées par TDS, GRDF, ERDF et ASF.

Chapitre 73 : Il concerne les impôts et taxes.

Le montant des impositions directes, 231 233,00 € représente 67 % du total des prévisions pour ce chapitre. A cela s'ajoute l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération de Pau Pyrénées pour 21 275,00 € pour la voirie.

D'autres sources de recettes ne sont pas négligeables notamment celle concernant la taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles pour 75 000 €, la taxe sur la consommation finale d'électricité pour 9 072,00 € et la taxe additionnelle aux droits de mutation pour 9 000,00 €.

Chapitre 74 : Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat.

La dotation globale de fonctionnement est encore en diminution par rapport à l'année précédente : l'effort de contribution au redressement des finances publiques commencé en 2014 nous prive cette année de 11 891,00 €.

Les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux sont en baisse, ce qui engendre une perte de 3 199,00 €.

Chapitre 75 : Il concerne les autres produits de gestion courante et concerne les recettes dues par les locations de la salle multi-activités qui baissent depuis 2 ans. Cela s'explique par le départ du locataire de l'ancienne mairie puisque plus aucun loyer n'a été perçu en 2016 et la baisse de fréquentation de la salle.

Chapitre 77 : Il comprend le reversement de la taxe foncière de l'ancienne mairie vendue en début d'année et le remboursement d'un acte en la forme administrative.

○ **Dépenses** :

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 496 043 €.

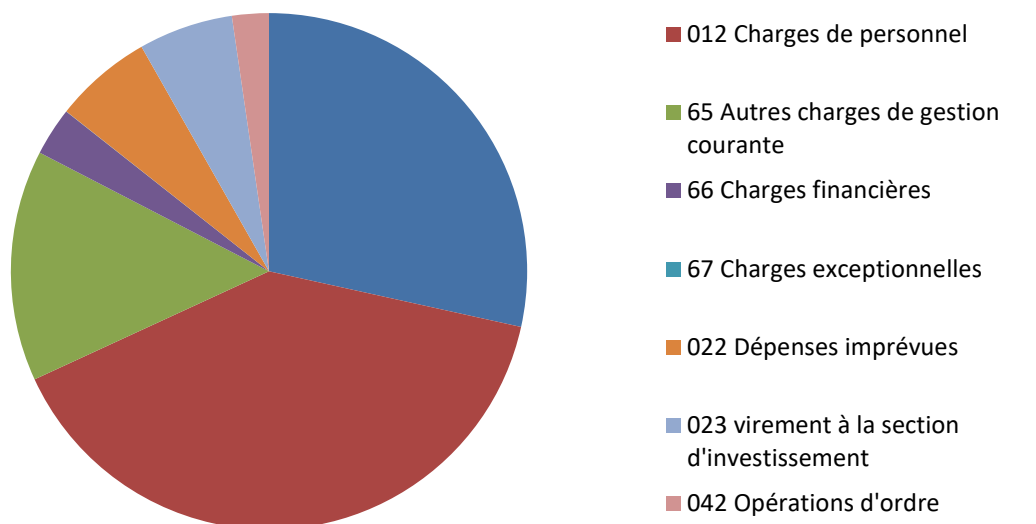
Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRE	BP 2016	BP 2017	VARIATION
011 Charges à caractère général	133 789,00	141 178,00	+ 7 389,00
012 Charges de personnel	192 420,00	196 750,00	+ 4 330,00
65 Autres charges de gestion courante	75 001,00	71 795,00	- 3 206,00
66 Charges financières	17 836,00	14 976,00	- 2 860,00
67 Charges exceptionnelles	0	63,00	+ 63,00
022 Dépenses imprévues	26 825,00	30 500,00	+ 3 675,00
023 Virement à la section d'investissement	27 552,00	29 351,00	+ 1 799,00
042 Opération d'ordre	11 430,00	11 430,00	0
TOTAL	490 718,00	496 043,00	+5325,00

Dépenses de fonctionnement par chapitre BP

2017



Chapitre 011 : Dépenses à caractère général : ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement des structures et des services (eau, électricité, téléphone, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, impôts et taxes payées par la commune, primes d'assurances, contrats de maintenance...).

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante :

Ce chapitre prévoit :

- le versement des indemnités aux élus et les cotisations afférentes,
- les subventions de fonctionnement versées aux associations,
- la subvention au CCAS qui s'élève à 1 747,00 €,
- le remboursement d'emprunts au SDEPA,
- le paiement du transport scolaire assuré par le Conseil Départemental.

Chapitre 66 : Charges financières : cela concerne le remboursement des intérêts des emprunts qui est en baisse.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : cela concerne l'annulation d'un titre de l'année précédente.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement. Cette somme contribue à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 29 351,00 €.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre : cela correspond à la dotation aux amortissements qui est obligatoire.

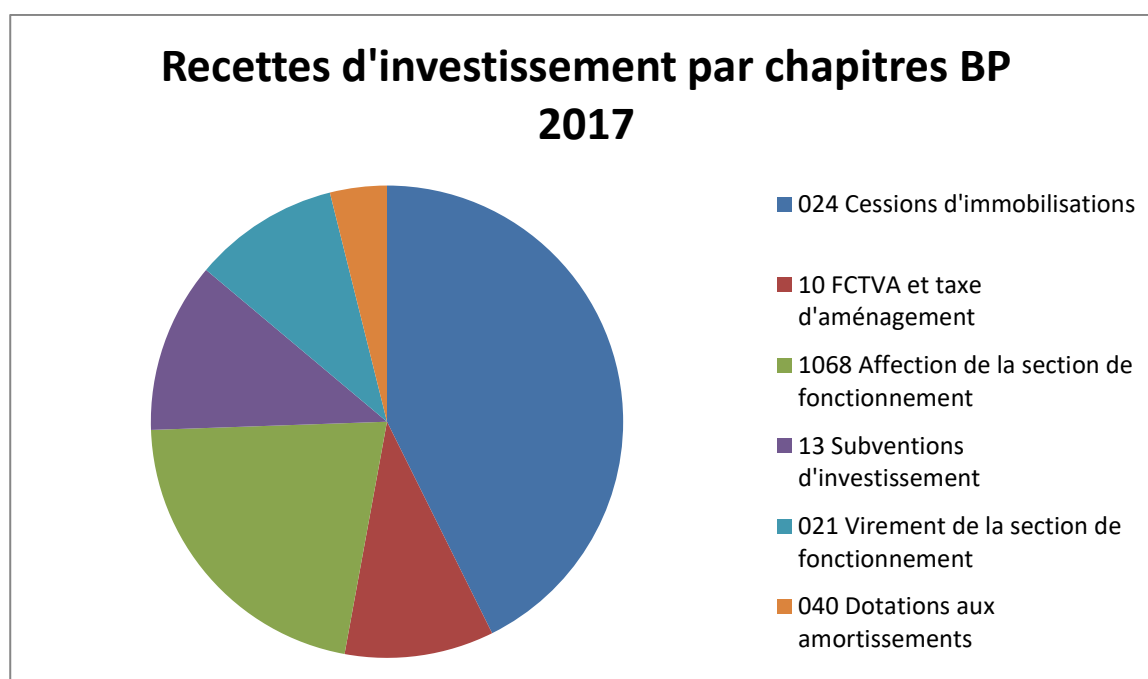
➤ **Section d'investissement :**

○ **Recettes :**

La section d'investissement s'équilibre à 293 621,00 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2016 et2017

CHAPITRE	BP 2016	BP 2017
024 Produits des cessions d'immobilisations	108 000,00	125 250,00
10 FCTVA et taxe d'aménagement	23 091,00	30 013,00
1068 Affectation de la section de fonctionnement	42 736,00	63 327,00
13 Subventions d'investissement	54 858,00	34 250,00
021 Virement de la section de fonctionnement	27 552,00	29 351,00
040 Dotations aux amortissements	11 430,00	11 430,00
TOTAL	267 667,00	293 621,00



Les recettes sont constituées par :

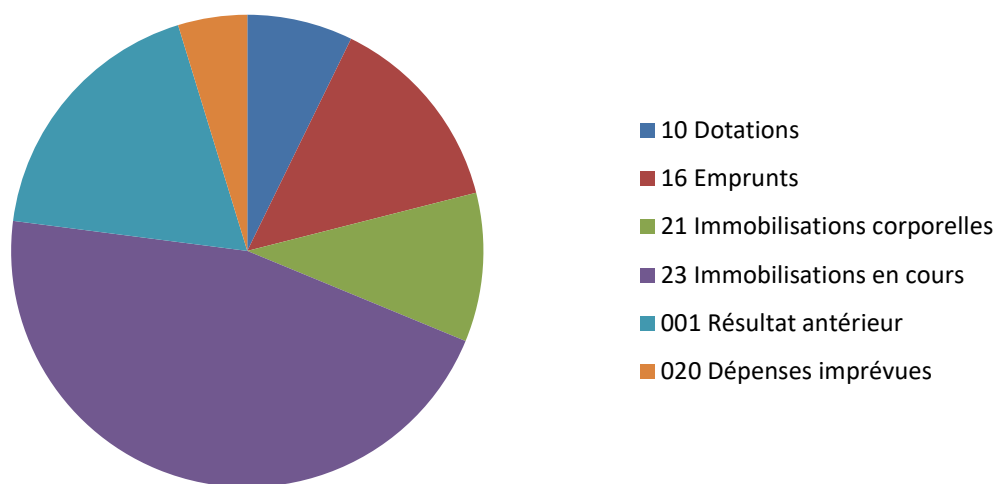
- Le remboursement du FCTVA qui devrait être de 13 093,00 €
- Les subventions liées aux travaux de réfection de la toiture de la mairie pour 34 250,00 € (report du budget précédent)
- Les recettes d'amortissements pour 11 430,00 €
- L'affectation du résultat de la section de fonctionnement et un virement de cette même section pour un total de 92 678,00 €

○ **Dépenses :**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2016 et2017

CHAPITRE	BP 2016	BP 2017
10 Dotations	21 267,00	21 267,00
16 Emprunts	90 323,00	40 504,00
21 Immobilisations corporelles	5 207,00	29 940,00
23 Immobilisations en cours	158 527,00	134 468,00
001 Résultat antérieur	0	53 542,00
020 Dépenses imprévues	6 443,00	13 900,00
TOTAL	281 767,00	293 621,00

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE
BP 2017**



Les principaux projets de l'année 2017 sont les suivants :

OPERATION N° 501 – GROUPE SCOLAIRE	5 500,00
OPERATION N° 503 – SALLE MULTI-ACTIVITES	36 800,00
OPERATION N° 901 – MAIRIE	89 268,00

BUDGET CCAS

En 2017, le budget du CCAS s'équilibre à la somme de 1 747,00 € en section d'exploitation.
Il n'y a pas de section d'investissement.